



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

travailleurs de la mine

Question écrite n° 12796

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le lien entre les avantages en nature des retraités mineurs et la contribution additionnelle de solidarité sur les pensions de retraite et d'invalidité qui sera décidée suite au vote de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013. Les indemnités de logement et de chauffage, dont les personnes concernées restent bénéficiaires durant leur retraite en application des dispositions du décret n° 46-1433 modifié du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières (assimilées « statut du mineur »), sont imposables. Il lui demande si les avantages en nature cités seront soumis à la contribution additionnelle de solidarité sur les pensions de retraite et d'invalidité qui sera décidée suite au vote de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013.

Texte de la réponse

La contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), instituée sous la forme d'un prélèvement au taux de 0,3 % par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, est assise sur les pensions de retraite et d'invalidité ainsi que sur les préretraites servies postérieurement au 1er avril 2013 et à compter de celles ayant fait l'objet de la revalorisation au titre de l'année 2013. Cette assiette exclut les avantages en nature qui constituent des éléments de rémunération au sens des articles L. 242-1 et L. 136-2 du code de la sécurité sociale. Les primes de chauffage et les indemnités mensuelles de logement versées en application du décret du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées constituent des avantages en nature et sont, de ce fait, assujetties comme telles aux cotisations et contributions de sécurité sociale, mais ne le sont pas à la CASA. Pour la mise en oeuvre des dispositions législatives instituant cette contribution, l'ensemble des éléments d'information utiles ont été mis en ligne sur le portail électronique de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12796

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 avril 2013

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7073

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4973